



BAL

Bulletin des
Amopaliens
Landais

Jan - Fév - Mars
2019

Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques
Section des Landes

Reconnue d'utilité publique, décret du 26-09-1968

Sommaire

Trimestriel 19^e année
ISSN : 1969-0088

N° 69

Le mot du président	1
Méditation	2
Ordre des Palmes académiques	
Assemblée générale	3
L'histoire d'Yvon Kermayeur	6
Les Institutions françaises	12
Législation : le brûlage des déchets	15
Le gaz de Bordeaux	16
Notre Dame de Paris	17
Langue française	18
Agenda de la section	
Informatique et Internet	19
Poésie	20

AMOPA

Président : M. Michel BERTHET

Secrétaire général : Mme Danielle THOUIN

Trésorier national : M. Alain CÉLÉRIER

Secrétariat : 30 avenue Félix Faure 75015 Paris
Tél. : 01 45 54 50 82 Fax : 01 45 54 58 20
Mél. : amopa@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.amopa.asso.fr>

AMOPA : section landaise

Président : M. Bernard BROQUA
19 Rue Chantemerle 40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 71 87 12
Mél. : Bernard.Broqua@orange.fr

Vice-Présidente : Mme Anne-Marie PIERRU

Secrétaire : M. Jean-Marie LAURONCE

Trésorier : M. Georges RÉMONT
5 Rue Monet - Restaurant la Poste 32240 Estang
Tél. : 05 62 08 70 46
Mél. : georges.remont@orange.fr

Site AMOPA Landes
<http://amopa-landes.pagesperso-orange.fr>

Le mot du président

Chères amies, chers amis,

L'espoir...

L'espoir serait-il seulement un sentiment ? Je ne le crois pas.
L'espoir est et doit être une force pour nous projeter en avant, construire l'avenir.

Avez-vous déjà vu un écureuil dans sa cage, dans sa roue ? Il en fait des kilomètres ! Mais en définitive il n'a pas avancé d'un centimètre ! Pauvre bête ! Sans doute court-il après la liberté... Ne serions-nous pas nous aussi parfois dans une cage ?

Je n'ai pas envie que l'AMOPA et notamment notre section fasse du sur place. Pas envie que nous pédalions sans fin dans une douce quiétude mais qui en définitive ne mène à rien, sinon à régresser.

Alors, plus que jamais, et sans nul doute il faudra réunir nos envies, nos désirs, nos compétences, nos atouts pour poursuivre et croître afin que chacun prospère en harmonie et en bonne intelligence au sein de notre association.

Je ne crois pas que les règlements, codes et autres soient propices à nous faire progresser. Tout régir, tout codifier n'a jamais été une bonne chose. Une évolution positive de la société et des associations réside dans l'ouverture, une plus grande liberté accordée à tous. Tout réglementer n'a jamais été une évolution, cela conduit juste au despotisme et à la censure.

Alors je crois et j'espère que chacun prendra ses responsabilités et se sentira pleinement membre de notre section. Membre à part entière avec les plaisirs que cela peut apporter mais aussi avec non pas des contraintes mais les responsabilités que cela impose. Membre à égalité totale avec les autres, quelle que soit sa fonction. Chacun a un rôle à tenir, cela ne le place pas au-dessus des autres.

Il s'agit, et c'est dans notre devise, de partager, de partager les joies et les peines, mais il faut être deux ou plus pour cela...

Nous ne devons pas simplement nous laisser guider, nous devons tous aider, participer à la construction jamais terminée de notre AMOPA, de notre section, nous devons tous nous engager à les faire vivre.

Je compte sur vous toutes et tous.

Avec toute mon amitié et mon profond dévouement.

B. BROQUA

Méditation

En préambule à ce BAL, à titre de guide de lecture et de réflexion, j'ai trouvé ce texte sur Internet.

Les trois tamis

Un jour, un homme vint trouver le philosophe Socrate et lui dit :

- Écoute, Socrate, il faut que je te raconte comment ton ami s'est conduit.

- Je t'arrête tout de suite, répondit Socrate. As-tu songé à passer ce que tu as à me dire au travers des trois tamis ?

Et comme l'homme le regardait rempli d'étonnement, l'homme sage ajouta :

- Oui, avant de parler, il faut toujours passer ce qu'on a à dire au travers des trois tamis.

Voyons un peu ! Le premier tamis est celui de la vérité. As-tu vérifié si tout ce que tu veux me raconter est vrai ?

- Non, je l'ai entendu raconter et...

- Bien, bien. Mais je suppose que tu l'as au moins fait passer au travers du deuxième tamis, qui est celui de la bonté. Ce que tu désires me raconter, si ce n'est pas tout à fait vrai, est-ce au moins quelque chose de bon ?

L'homme hésita puis répondit :

- Non, ce n'est malheureusement pas quelque chose de bon, au contraire...

- Hum ! dit le Sage, essayons de nous servir du troisième tamis, et voyons s'il est utile de me raconter ce que tu as envie de me dire...

- Utile ? Pas précisément...

- Alors, n'en parlons plus ! dit Socrate en souriant.

Si ce que tu as à me dire n'est ni vrai, ni bon, ni utile, je préfère ne pas le savoir, et quant à toi, je te conseille de l'oublier...

Ce que je veux retenir de ce texte ce n'est pas les on-dit, la médisance... Non, je retiens surtout que chacun d'entre nous doit bien réfléchir avant d'agir, peser le pour et le contre de chaque chose, chaque action, pas seulement ce que l'on dit.

« Les trois tamis » n'est pas une leçon de morale, mais une leçon de sagesse. C'est une invitation à rechercher l'essentiel en laissant de côté bien des excuses, des raisons plus ou moins valables pour aller justement au primordial en ignorant tout ce qui n'est en définitive que futilité.

B. BROQUA

Ordre des Palmes académiques

Vous savez mon attachement à l'Ordre des Palmes académiques et à notre association : l'AMOPA.

Il y a vingt ans j'ai été nommé chevalier, et mon ancien proviseur, alors nouveau président de la section, me connaissant bien... m'a proposé le poste de secrétaire...

Je n'ai pu dire non. Huit ans après, faute de candidat pour assumer la présidence de notre section je me suis proposé, pour servir et partager, conformément à notre devise. Pas facile quand on est encore en activité... bien engagé par ailleurs... DDEN et Officier supérieur de la réserve citoyenne de la BA 118 de Mont de Marsan par exemple...

Vingt ans d'AMOPA, deux mandats de secrétaire, trois de président... Je dois statutairement céder la place puisque désormais un président ne peut faire que deux mandats...

J'appelle chacun à prendre ses responsabilités... Sinon que va devenir notre section ?

Je vous laisse méditer et allons à l'essentiel.

L'arrêté du 29 août 2018 modifie l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 portant répartition des contingents annuels de chevaliers, officiers et commandeurs de nationalité française dans l'Ordre des Palmes académiques.

*Le ministre de l'Éducation nationale,
Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles D. 911-63 et suivants ;*

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 portant répartition des contingents annuels de chevaliers, officiers et commandeurs de nationalité française dans l'ordre des Palmes académiques ;

Vu l'avis du conseil de l'Ordre des Palmes académiques en date du 12 juin 2018,

Arrête :

...

L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 2.-Les contingents attribués aux différents grades pour la promotion du 1^{er} janvier sont fixés à :

- 35 commandeurs à la disposition des ministères, des établissements publics et des préfets de département ;

- 273 officiers, dont 40 à la disposition des ministères et des établissements publics et 233 à la disposition des préfets de département ;

- 807 chevaliers, dont 120 à la disposition des ministères et des établissements publics et 687 à la disposition des préfets de département.

L'article 4 est remplacé par les dispositions

suivantes :

- Les contingents attribués aux différents grades pour la promotion du 14 juillet sont fixés à :
 - 205 commandeurs, dont 20 à la disposition des ministères et des établissements publics et 185 à la disposition des recteurs d'académie ;
 - 1 190 officiers, dont 110 à la disposition des ministères et des établissements publics et 1 080 à la disposition des recteurs d'académie ;
 - 3 560 chevaliers, dont 325 à la disposition des ministères et des établissements publics et 3 235 à la disposition des recteurs d'académie.

L'article 6 est ainsi modifié :

1° Au troisième alinéa, les mots : « 150 officiers » sont remplacés par les mots : « 60 officiers » ;

2° Au quatrième alinéa, les mots : « 300 chevaliers » sont remplacés par les mots : « 180 chevaliers » ;

3° Au dernier alinéa, les mots : « 75 officiers, 150 chevaliers » sont remplacés par les mots : « 30 officiers, 90 chevaliers ».

L'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :

- Sont habilités à remettre les insignes de chevalier, officier et commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques, indépendamment de leur qualité de membre de l'Ordre ou du grade qu'ils peuvent y détenir : les membres du Gouvernement, préfets, sous-préfets et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale.

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la promotion du 1^{er} janvier 2019 et aux candidatures présentées au titre de cette même promotion.

En conclusion, comme pour les autres Ordres, les contingents dans l'Ordre des Palmes académiques sont réduits, de 45 % en ce qui concerne notre Ordre.

Que faut-il en penser ?

- un tiers des nominations et promotions ne sont pas du ressort de l'Éducation nationale...

- la diminution du nombre de médaillés ne peut que renforcer le prestige de notre Ordre.

- cela permettra-t-il une plus grande justesse dans l'attribution des Palmes ? Seront-elles désormais attribuées à ceux qui les méritent vraiment ?

- j'apprécie les habilitations à remettre les médailles. Enfin quelque chose de clair qui évitera bien des remises inadaptées. Donc désormais seuls les membres du Gouvernement, les préfets et sous préfets, les directeurs académiques, et les titulaires des Palmes académiques peuvent remettre cette décoration (à condition pour ces derniers d'avoir un grade supérieur ou égal à celui remis).

- diminuer le nombre de médaillés va donc automatiquement diminuer le nombre de nouveaux adhérents à notre Association... Certes le nombre n'a jamais fait la qualité...

Soyons optimistes malgré tout.

B.BROQUA

Assemblée générale

Notre assemblée générale de section s'est tenue le jeudi 14 mars.

Grâce à l'amabilité de madame Gallaret, récente chevalier (et non chevalière !) de notre Ordre et principale du collège Félix Arnaud de Labouheyre, nous avons été accueillis dans de très bonnes conditions. C'est d'ailleurs le cas tous les ans, dans les divers établissements qui nous accueillent tout comme la direction académique, signe que l'AMOPA représente dans notre département certaines valeurs...



Le président n'a pu remercier directement madame Gallaret, absente pour cause de réunion, mais il lui a adressé au nom de l'AMOPA 40 un courrier en ce sens.

Nous sommes accueillis fort gentiment par sa secrétaire, la salle est prête, le café chaud, le président apporte les viennoiseries : un bon moment où nous sommes heureux de nous retrouver. Temps durant lequel le spécialiste informatique de l'établissement configure un ordinateur et le projecteur vidéo. Cela fait 18 ans que nos AG sont tenues avec l'aide précieuse d'un diaporama...

Monsieur le gestionnaire de l'établissement et adjoint de madame la principale nous présente le collège qui a récemment été rénové. Nous (re)découvrons par



quelques chiffres l'immensité de la Grande Lande : le collège recrute jusqu'à quarante kilomètres de distance... Cela impose des ajustements sérieux au niveau de l'emploi du temps... La vie des Landais, habitants du second département par son étendue, nous est ainsi rappelée. Chacun comprendra mieux alors les difficultés à organiser des sorties et activités pour tous en ménageant les trajets et les budgets...

Notre président souhaite la bienvenue à chacun et donne des nouvelles de notre secrétaire désormais en établissement de repos au Pays Basque.

Les élus (vice-présidente, trésorier et président) sont installés derrière un bureau tout comme chaque amopalien. C'est bien une réunion de travail, amicale, conviviale, mais de travail où le bureau de la section va rendre compte des activités de l'année passée, proposer un avenir et où les adhérents peuvent s'exprimer.



Une minute de silence est observée en mémoire des membres et amis disparus au cours de l'année, comme tous les ans le président souhaite associer à nos pensées les membres malades de la section.



Sauf erreur ou omission, quatre membres nous ont quittés cette année :

- Madame Claire Cazaban
- Monsieur René Laborde
- Monsieur André Ranc
- Monsieur Jacques Blanc.

Le président remercie tous ceux qui tout au long de l'année l'informent sur les aléas de la vie touchant l'une ou l'autre de nos adhérents et connaissances.

Dans son rapport moral le président informe sur le fonctionnement de l'AMOPA au niveau national, l'Assemblée générale de Compiègne et la réunion des présidents de sections à Marseille.

Le point est notamment fait sur le nombre d'adhérents au niveau national et le budget.

Rappel est fait des cotisations et abonnements à la revue.

Le président signale que désormais le reversement de la quote-part est le même pour toutes les sections soit 37,5 %, bien moins pour les Landes que par le passé (45 %). Il trouve cette décision très injuste, non conforme à notre devise « servir et partager ». Injuste cette répartition entre les sections grandes et petites, sur des territoires étroits et celui immense des Landes. Il est facile de remplir un bus dans une grande section, plus difficile dans les petites... Coût réduit pour faire quelques kilomètres, plus important quand les distances sont doubles ou triples. Sanction donc double de par le nombre de participants possibles et le coût des déplacements.

Le rapport moral décline les différents points concernant la vie de la section :

- Le BAL : il sera désormais uniquement disponible sur le site Internet de la section et adressé en fichier pdf par la messagerie.

- Les concours : la participation est variable au fil des ans. La Direction académique diffuse les sujets à tous les établissements. Monsieur le Directeur invite vivement chacun à participer. Nombreux sont les concours qui entrent en concurrence avec les nôtres. Notre président relance systématiquement tous les établissements ayant déjà participé.

Depuis qu'il a la charge de notre section notre président tient à récompenser au cours d'une cérémonie solennelle à l'IUT de Mont de Marsan tous les élèves sélectionnés par les établissements : un lot de livres, un diplôme cosigné par le Directeur académique et le président et l'avis du jury. Cette cérémonie est placée sous la présidence de monsieur le préfet ou son représentant, régulièrement présent tous les ans et du Directeur académique.

Les prix sont financés par des dons de personnes physiques sensibles à nos actions (Adhérentes ou pas), par celui de la MAIF, les intérêts du compte sur livret et ceux des parts sociales.

Le « florilège et palmarès » des concours sera désormais en version informatique et adressé aux élèves et professeurs par courriel avec le lien pour télécharger les photos de la cérémonie.

- L'assurance MAIF : l'assurance nationale ne couvrant pas tous les risques auxquels sont soumises les activités de la section, l'assurance MAIF assure une protection plus complète. Après négociations, le coût de cette assurance est passé de 568 euros en 2007 à 355 euros en 2012 et enfin à 127 euros en 2019. Les risques

couverts sont les mêmes.

Le président rappelle que l'an prochain il devra céder sa place... Certes cela n'est pas du goût des adhérents landais.

Il rappelle les conditions pour être candidat. Il s'agira d'élire une ou un président, intégré dans la section, volontaire, connaissant bien le milieu éducatif, capable de s'investir et de représenter dignement notre section. Il ajoute avec un peu d'humour qu'il faut aussi parler relativement correctement notre langue et s'exprimer par écrit sans faire de fautes... On ne devient pas président pour parader mais pour servir et partager.

Les activités : il est de plus en plus difficile de réunir un nombre suffisant de participants. Plusieurs raisons :

- notre section est petite,
- comme toutes les sections nous perdons désormais des membres, après avoir maintenu l'effectif pendant des années,
- le recrutement est difficile malgré les efforts du bureau,
- l'utilisation d'un bus coûte cher.
- ...

En fin d'Assemblée générale, notre président propose un échange sur le choix des sorties : où, quand, comment, quel jour, quel prix... Un questionnaire-sondage pourra être mis en place pour mieux adapter l'offre aux demandes.

La journée de fin d'année accueille régulièrement les fidèles mais aussi des nouveaux. Le repas est toujours succulent et est un vrai moment de convivialité. Il est suivi par une conférence à l'IUT de Mont de Marsan, ouverte aux étudiants de cet établissement. La direction de l'établissement fait un effort important en mettant ses locaux à disposition gracieusement et en invitant ses étudiants à participer, ce qui est le cas tous les ans.

Notre président représente notre section tout au long de l'année lors des diverses cérémonies (préfecture, mairies, établissements scolaires, Monuments aux morts...). Le plus souvent possible il rend visite aux adhérents malades et est présent lors des obsèques. Il rencontre systématiquement les nouveaux préfets et est reçu tous les ans à la Direction académique.

La cérémonie de remise des médailles se déroule depuis 12 ans à la préfecture.

C'est au tour de notre trésorier de présenter le budget de la section. La présentation reprend celle du dossier adressé à l'AMOPA nationale au début de chaque année. Notre budget est en léger déficit mais le stock du secrétariat (par exemple timbres achetés en 2018 avant l'augmentation du 1^{er} janvier 2019) fait qu'en réalité l'exercice est en équilibre.

Après lecture du rapport des vérificatrices aux comptes, le budget est approuvé et quitus est donné à notre trésorier.

Un excellent repas au restaurant l'Aubergade termine cette journée.



Nous sommes très bien reçus, autour de la table l'ambiance est excellente et les quelques moments de silence sont dus à la qualité des mets que chacun déguste quasi religieusement.



L'histoire d'Yvon Kermayeur

L'avion venant de Paris s'est posé normalement sur l'aéroport de Guipavas. Yvon, en posant les pieds sur le tarmac, se pose la question de savoir depuis combien de temps il n'est pas revenu au pays. Cinq ans au moins, voyons, c'était en 1995, au décès de son père, enfin plutôt à la messe pour la mort de son père, disparu en mer à Ouessant en mars de cette année-là. Disons plutôt emporté par une lame alors que sur un rocher de Roc'h Vouillard, près du Crea'ch, il pêchait. Les mauvaises langues du coin disent, sous le manteau, qu'en fait, il cuvait son vin et qu'il s'est endormi au montant de la marée et qu'une vague un peu plus haute que les autres l'a emporté. On n'a jamais retrouvé son corps sans doute coincé dans une faille des rochers, et il a été donc considéré disparu en mer. Après un rapide calcul, Yvon se dit que voilà six ans et demi qu'il n'a pas mis les pieds en Bretagne.



Ouessant, Image Pixabay libre de droit, auteur Cineliv



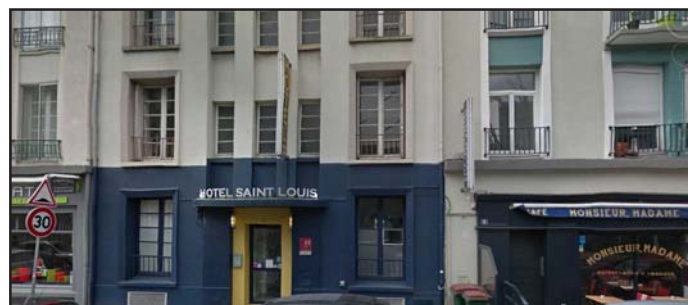
Le Conquet, image Pixabay libre de droit, auteur Sandy29

la Liberté et la Mairie. Titulaire d'une bourse, il était pensionnaire au lycée polyvalent Vauban. Il ne rentrait à Ouessant qu'une fois par mois et pendant les vacances scolaires. Jamais, il n'a ressenti le manque de la maison familiale, mais de son île oui. Combien de fois, quand il y avait du gros temps à Brest, il imaginait les bourrasques de vent que sur le continent l'on ne peut supposer, les vagues immenses s'engouffrant dans la baie de Lampaul et s'écrasant au passage sur la « pointe de Pern » et sur le « Penn ar Viler ». Il se voyait arc-bouté vers l'avant en essayant d'avancer contre la bise, c'était une mission impossible et il se souvient que sa mère en regardant le ciel disait « il faut fermer les volets, car après nous ne pourrions plus, il va y avoir du temps ». À Kebrad, la maison basse était orientée face à la mer en regardant le phare du Crea'ch, et le moindre crachin sur la côte était aussitôt ressenti à la maison.



La rade de Brest, image Wikipedia libre de droit.

Arrivé à Brest, Yvon descend dans ce petit hôtel « Saint Louis » rue Algésiras qu'il connaissait car il y avait emmené sa première conquête, une petite blonde du nom de Lucie ou de Louise, il ne s'en souvient plus très bien. Il se souvient par contre de cette fille un peu potelée



L'hôtel Saint Louis, capture écran Google Earth

et grêlée de petits grains de beauté. Il ne l'avait revue qu'une fois après cela, sans doute déçue par le niveau de la prestation amoureuse, elle avait préféré aller voir ailleurs. À son arrivée, il remarqua que les patrons avaient changé. Ce n'était plus cette dame brune à l'air un peu sévère qui lui avait dit à l'époque « c'est pour quoi ? » sur un ton de commandement. Comme si dans un hôtel l'on venait faire autre chose que louer une chambre. En lui donnant la clé, le jeune homme de la réception lui indiqua le numéro de sa chambre. Il reconnut par contre la femme de chambre qui à l'époque devait débiter dans la profession et qui était toujours là. Après s'être changé, il sortit pensant retrouver les sensations, les souvenirs, les odeurs, les parfums, les couleurs, les bruits de cette époque, mais il fut déçu.

Il ne retrouvait plus son Brest. Cette ville était devenue à ses yeux, terne, sans intérêt et ne présentait plus pour lui les attraits qu'il lui trouvait au moment de sa jeunesse. Même la rue de Siam, pourtant tant aimée, tant appréciée se retrouvait vide, froide. Il est vrai qu'il y avait peu d'animation, l'heure ne s'y prêtant pas. Les immeubles bordant l'avenue ressemblaient à des cubes posés les uns à côté des autres et ne dégageaient aucun cachet. Quand il avait seize ans, avait-il seulement regardé la couleur de ces maisons, avait-il remarqué la froideur de cette artère reconstruite complètement après la guerre comme une grande partie de la ville de Brest, sans doute que non. C'était l'âge des rêves, des illusions, des grandes discussions entre amis sur des sujets aussi importants que la perversité de la prof de physique, les jolies jambes de la jeune stagiaire en sport, les résultats aux compositions, les projets sur l'avenir. Des rêves de cinéma qui ne se réalisent que très rarement, mais qui font partie intégrante de la période d'adolescence et qui permettent de s'affirmer et de se construire. Yvon décide de rentrer tôt après le dîner de façon à partir dès le lever du jour le lendemain.

Dès le petit déjeuner avalé, il prend la route vers le Conquet où se trouve l'embarcadere vers Ouessant. Il aurait pu partir de Brest, mais il était habitué à ce trajet et en outre il voulait revoir la pointe Saint Mathieu et son



La pointe Saint Mathieu, Image Pixabay libre de droit, auteur kasabubu

phare au nez rouge et aux bandes grises qui le cerclent à intervalles réguliers. Il avait loué la veille une petite auto qu'il laisserait à l'embarcadere le temps de son séjour dans l'île qu'il suppose court. Évitant la rocade et la route

de la Cavale Blanche, il prend par le centre après le pont de Recouvrance et traverse ainsi tout le vieux Brest ou ce qu'il en reste. Locmaria-Plouzané, et à gauche, Plougonvelin, Kerzouar et la pointe Saint Mathieu, le phare et le belvédère sémaphore. La route longe la côte et l'on arrive au Conquet où une petite descente conduit à l'embarcadere. Le bateau est là, il reconnaît l'enseigne « Penn AR Bed » nom de la compagnie assurant la liaison du continent vers les îles de la mer d'Iroise. Aujourd'hui, le bateau s'appelle le « Fromveur » qui veut dire en breton « grand courant ». C'est le nom de cette ramification du Gulf Stream qui lèche les côtes d'Ouessant, courant violent de seize kilomètres par heure qui participe au fait que cette réunion d'îles soit un des endroits les plus dangereux du globe. Yvon monte à bord, il a prévu si le temps le permet de rester sur le pont pour profiter pleinement du voyage. Pour l'instant, le ciel est dégagé et la mer calme, il faudra voir une fois sorti du goulet. Une voix derrière lui l'interpelle :

« Tu n'es pas Yvon Kermayeur par hasard ?

- Oui, c'est moi, mais qui êtes-vous ?

- Comment tu me reconnais pas, je suis Yann, le fils de l'Eugène Guégun, souviens-toi, nous étions à l'école Sainte Anne ensemble. Toujours le dernier aussi bien pour les notes que pour arriver à l'école.

- Mais oui, c'est vrai, je me souviens bien de toi, tu avais un sacré bagout à l'époque. Je me souviens qu'une fois tu m'as sauvé des griffes de Paul, le grand costaud à qui j'avais fait un croche-pattes. Sacré Yann, alors comme cela tu es devenu matelot pour la compagnie ?

- Ben oui, tu vois, cela m'a permis de rester au pays. Je peux aider ma vieille mère qui est toute seule depuis la mort du père. Bon, faut que j'y aille, à ta l'heur. »



Yvon se dit que cela lui avait fait du bien de parler avec Yann. Il se souvient bien de lui. Il était déjà bien costaud à l'époque, habitué par sa mère à travailler aux champs pendant que le père Eugène était en mer pour pêcher. Cette situation, Yvon la connaissait, car c'était le lot de tous les îliens « ordinaires ». Les hommes étaient en mer et les femmes s'occupaient des tâches domestiques et agricoles : culture de la terre mais aussi élevage des moutons. À l'époque sur l'île il y en avait environ cinq cents têtes. Les bêtes vivaient en liberté à partir du mois de septembre et étaient regroupées en février. Les moutons étaient mis à l'attache jusqu'à la fin des moissons. Les femmes étaient donc agricultrices, éleveuses, tondeuses de moutons, tisserandes. Cette île est devenue ainsi « l'île des femmes ». Des flots de



souvenirs lui remontent en mémoire. La maison basse peinte à la chaux avec ses volets bleus. La salle à vivre sombre car il ne fallait pas beaucoup d'ouvertures pour éviter le froid d'hiver lorsque les vents d'ouest venaient frapper les murs avec une violence terrible. Le hurlement de la bise autour des murs remplissait les oreilles. Les gémissements des arbres dont les branches se frottant l'une contre l'autre pliaient jusqu'au sol, se redressaient puis pliaient de nouveau dans un ballet continu et violent. La chaîne du puits tintait contre la margelle à casser les oreilles. Il fallait être né à cet endroit pour accepter ce déchaînement sans broncher, sans peur. Simplement en courbant l'échine, en espérant que les marins puissent trouver un abri ou tenir le cap pour ne pas être drossés sur les récifs. Mais il y avait aussi les journées d'été quand il partait dans la lande de genêts, de romarins, de thym, de petits rhododendrons et de bruyère. Quel bonheur de marcher sur le sentier côtier et de prendre le temps d'admirer les plongeurs des fous de Bassan, d'entendre les goélands et les mouettes se chamailler sur les falaises abruptes et défendre leurs nids.



Photographie <https://maison-monde.com>

Les parents de Yvon étaient des îliens pure souche. Sa mère, grande femme, mince presque maigre, dure au travail et au mal ne se posait pas la question de la tendresse avec lui et son frère cadet Loïc. La journée était remplie du matin au soir de tâches diverses et variées qui ne lui donnaient pas le temps et sans doute l'envie de cajoler ses enfants. Elle leur donnait le gîte, le couvert, elle remplissait l'obligation de l'envoi à l'école. En échange de quoi, Loïc et Yvon devaient marcher droit, sans rechigner sur les ordres qui arrivaient sèchement et surtout sans appel. Aucune corvée ne leur était

épargnée sous prétexte qu'ils étaient des enfants. Mais jamais une fois elle n'avait levé la main sur eux. Cependant pas une parole aimable, pas une caresse sur le visage, pas de sourire, pas de ces attentions qui font que l'enfant sent que son parent l'aime. Un mur de non affection que lui et son frère considéraient comme normal, n'ayant pas connu autre chose. En grandissant, Yvon, s'était posé la question de savoir si les enfants étaient obligés d'aimer leurs parents dans la mesure où ceux-ci ne manifestaient pas d'amour vis-à-vis d'eux. Il en avait déduit que non. Par contre pour aller à l'école, ils étaient toujours bien tenus, le sarrau propre et repassé, les cheveux peignés, la bouille et les mains propres. Avant le souper du soir, la mère vérifiait le travail scolaire et gare aux mauvaises notes ou mauvaises appréciations. La froideur devenait glaciale, le visage se fermait encore plus, les yeux se plissaient et lançaient des regards qu'aucun enfant n'aurait pu supporter. Les paroles devenaient encore plus cinglantes et les têtes des deux gamins se courbaient de plus en plus.

Le père, appelé « Patte folle » suite à un accident sur un bateau où son pied s'était pris dans un « bout » au moment du largage du filet, laissait faire la mère pour l'éducation des deux enfants. Mais lui aussi, était avare de mots doux et de caresses. Il était plus habile à distribuer les calottes sur l'arrière de la tête qu'à dire des mots gentils. Il naviguait encore, mais il ne faisait plus de campagne à la morue. Il était ouvrier pêcheur sur un bateau qui livrait journallement sa pêche soit au Conquet, soit à Brest. Quand le mauvais temps menaçait trop, le patron décidait de rester au port du Stiff en attendant des jours meilleurs. Le père à ce moment donnait un coup de main aux champs mais passait plus facilement son temps au bistrot de Lampaul à siroter des chopines et à jouer aux cartes. Il valait mieux au retour ne pas se trouver dans ses jambes. Cependant, dans le souvenir de Yvon, il n'avait jamais levé la main sur la mère des enfants. Jamais non plus Yvon n'avait entendu sa mère reprocher au père son état, sa paresse. Il semblait qu'un accord était conclu dans ce couple, « je fais ce que je veux et je ne te reproche pas ce que tu fais ». Entre eux non plus, pas de tendresse, pas de marques d'affection, pas de paroles agréables. Le strict minimum sortait de leurs bouches.

Voilà la vie menée par les deux enfants pendant la période jusqu'à la troisième. Yvon, à l'inverse de son frère et aux dires des professeurs était doué et devait poursuivre sa scolarité au-delà du brevet et pour cela partir sur le continent. Son frère fut envoyé à l'école des mousses de Brest pour rentrer dans la marchande. Yvon ne l'a jamais revu depuis ce temps-là. On dit qu'après avoir navigué longtemps sur des cargos et des navires de croisières comme matelot, il s'est établi à Madagascar et y a fondé une famille avec une fille de là-bas. Yvon n'a jamais cherché à le revoir. Il est vrai que les deux frères étaient tellement différents et ne s'entendaient que par la force des choses. Loïc ressemblait trait pour trait au père, avec les mêmes tics, à savoir tordre la bouche du côté droit lorsqu'il était de mauvaise humeur ou lever les yeux au ciel pour marquer son indifférence à une conversation. D'ailleurs, il était comme le père, peu « causeux », teigneux et donnant facilement le coup de poing.

Yvon grâce à l'intervention du proviseur du collège aidant à remplir les dossiers de bourses et d'inscription à Brest au Lycée Vauban a poursuivi ses études et après le bac s'est orienté vers des études de biologie. Il travaille maintenant pour l'Ifremer sur l'étude des algues et cela l'amène à parcourir le globe pour rechercher ce que peuvent apporter ces produits de la mer à l'être humain.



Lycée Vauban, capture écran Google Earth

Il vit de manière épisodique à Arcachon où il a un petit pied à terre.

Mais revenons à notre traversée vers Ouessant. Le Fromveur grâce à la puissance de ses deux moteurs de deux mille deux cents chevaux chacun filait allègrement ses quinze nœuds sur une houle ample et longue qui donnait l'impression que le navire chevauchait l'eau et accompagnait ce mouvement. Nous approchions de Molène, île escale de la mer d'Iroise, pour laquelle le bateau de la compagnie est un poumon car il alimente les deux cent quatorze habitants en denrées diverses et en diesel puisque l'île est autonome en électricité grâce à des groupes électrogènes. À Molène, comme dans beaucoup d'endroits en Bretagne l'on peut trouver les restes de fours à goémon qui servaient à fabriquer de la soude pour l'industrie chimique. La manœuvre d'accostage se fait sans difficulté grâce à l'expérience du capitaine et de ses matelots. Yann arbore un large sourire qui s'élargit encore pour aider une jolie touriste venue visiter l'île. Ce Yann ne changera jamais. Le bateau repart vers Ouessant et c'est dans ce passage que la mer est soumise au fameux courant du Fromveur. « Nul n'a passé Fromveur sans connaître la peur », dicton breton d'autant plus vrai lorsque le vent est contraire au courant, cet antagonisme crée des vagues gigantesques. La Jument et Kéréon gardent ce passage de naufrages et de drames. Mais pour aujourd'hui le navire accoste sans problème particulier. Planté sur une hauteur, le phare du Stiff domine de ses trente-trois mètres à côté de la tour radar la baie du même nom où se trouve le port de Ouessant. Voilà, Yvon est arrivé. Il prend son bagage et au passage serre la main de Yann.

« Kenavo, mon Yann à tantôt si tu passes me voir,

- Kenavo Yvon je passerai dès que je pourrai si t'es là pour quelques jours ».

Yvon saute sur le quai et se dirige vers la navette qui amène les passagers à Lampaul. Une fois à Lampaul, il prendra la clé de la maison de ses parents qu'il a confiée à Erwan Le Bris qui tient un bar restaurant au village.

« Yvon, voilà une éternité, combien ? Six ans, que le temps passe vite. Il est vrai que nous sommes tellement

occupés. Tu vas bien prendre quelque chose. Un café, bien, avec un croissant. C'est moi qui t'invite. Après, mais prends ton temps, je t'amènerai chez toi. Pas de problème, je suis passé devant hier rien n'a bougé. Tu restes quelque temps avec nous. Tu sais tes visites sont rares. Ben oui le travail, je comprends, tu arrives du Brésil, quel voyage ! J'aurais pas cru quand nous étions jeunes que tu quitterais le pays, je sais pas pourquoi. Ton frère oui, il était instable et un peu, enfin sans dénigrer, un peu bambochard tu vois ce que je veux dire. Tu as de ses nouvelles ? À Madagascar ! Tu m'en diras tant, il a réussi à se poser et bien tant mieux. Allons-y si tu es prêt. »

Quel bavard cet Erwan, il avait l'air content de voir Yvon. Ils étaient ensemble à l'école et au lycée à Brest, mais après le bac, il avait repris le café des parents et cela apparemment lui convenait parfaitement. Il avait toujours aimé le contact, il était affable et très convivial.

Pour aller à Kebrad, on passe devant l'écomusée, tenu par des Bretons bretonnants qui vont bien avec le site. La maison vaut vraiment le déplacement. Petite longère basse dont les murs peints en blanc de chaux commencent à s'écailler. Sur la façade, la porte au centre du bâtiment est conçue pour des personnes de petite taille. Une fenêtre de part et d'autre aux volets fermés permet d'éclairer chichement la pièce correspondante. La peinture bleue des boiseries est maintenant fanée, mais Yvon se souvient de l'époque où le père chaulait les murs tous les ans et peignait les volets et fenêtres tous les deux ans. L'air marin, le vent, les embruns faisaient un travail destructeur plus vite que partout ailleurs. Dans le carré de terrain entourant la maison, une grange recouverte de chaume où étaient entreposés les outils, le foin pour les bêtes, le grain et encore à côté, l'étable pour les moutons. Pratiquement, toutes les maisons de l'île étaient bâties sur le même modèle. L'on voit vraiment comment vivaient les gens du cru il y a de nombreuses années. « Nous y voilà, dit Erwan, bon je te laisse, si tu as besoin fais-le moi savoir par le boulanger quand il passe devant chez toi. En général, il passe vers onze heures. Kenavo Yvon ».

Le voilà seul à présent, seul devant cette maison, sa maison qu'il a voulu garder après la mort de la mère, puis celle du père qui a suivi six mois plus tard. De toutes façons, aucune trace tangible du Loïc permettant au notaire de clore la succession. Il pousse le portillon, suit l'allée que la lande recommence à envahir et arrive devant la porte. La grosse clé devient soudainement beaucoup plus lourde, il ne comprend pas pourquoi. Il craint en ouvrant de voir dans le vestibule le visage de sa mère, mais surtout ses yeux qui vont le transpercer comme il y a longtemps. Allons Yvon, vas-y, tu ne risques plus rien. Il n'y a personne qui attend derrière la porte, tu peux rentrer sans crainte, tu n'as aucun reproche à te faire. Ne te sens coupable de rien. Il tourne la clé et pousse la porte qui s'ouvre en grinçant légèrement. Aussitôt le vestibule, la grande pièce à vivre, enfin grande tout est relatif, disons six mètres sur cinq environ. Les meubles n'ont pas bougé. Le buffet en face, au milieu la table avec les bancs, à gauche, la cheminée avec sa réserve de bois et devant deux chaises basses pour se chauffer quand le froid pique dehors. Sur la droite, deux portes mènent aux chambres, la première, celle des garçons et sur le même côté celle des parents. Yvon réalise

qu'il n'y est jamais rentré. Il ne serait jamais venu à l'idée des deux frères de le faire, même lorsque les parents étaient à l'extérieur. Rien pourtant n'avait été dit, il n'y avait pas d'interdiction formelle et pourtant ! Yvon pénètre plus avant dans le logis et il se retourne plusieurs fois comme si dans cette maison qu'il sait vide quelqu'un l'observe. Il n'a pas peur, mais cette sensation le gêne. Il ferme les yeux et il entend des sons, des bruits de vaisselle, des pas qui glissent sur les carreaux de ciment rouges. Sur le fourneau cuisinière, l'eau dans la casserole chante et appelle pour que l'on y mette les patates et un morceau de lard. Son père en grosses chaussettes assis sur une chaise basse a les pieds presque dans la cheminée et sa mère lui tourne le dos. Elle est grande et maigre, ses cheveux sont tirés en arrière et retenus dans un filet résille comme le font beaucoup de femmes de la campagne bretonne. Son frère et lui sont assis à la table et font leurs devoirs d'école. Loïc souvent fait signe à son frère et demande de l'aide. Mais malgré la discrétion de la demande, la mère se retourne et fusille du regard le quémandeur. À croire qu'elle voit dans son dos.



Image Pixabay libre de droit, auteur kasabubu

Réveille-toi ce n'est qu'un rêve. Il n'y a plus personne sauf toi. Ouf dit Yvon avec soulagement. Pourtant ce rêve éveillé ne l'a pas effrayé plus que cela. Il en est maintenant aux questions sans réponses. Pourquoi ces deux-là étaient-ils aussi durs avec eux ? Pourquoi les parents des autres, les mères tout au moins étaient-elles affectueuses, manifestant l'amour qu'elles avaient pour leurs enfants ? Qu'avaient-ils fait son frère et lui pour mériter pareil traitement ? Étaient-ils des enfants différents des autres ? Il n'aura jamais la réponse à cette question.

Il ouvre la porte de sa chambre, les deux lits séparés par une chaise occupent le mur du fond. Sur la chaise, une lampe pour deux et un réveil qui, se souvient Yvon, sonnait si fort tous les matins, dimanche compris, que son frère et lui faisaient des sauts dans leur lit quand celui-ci se déclenchait. Contre chaque mur opposé une chaise basse pour poser les vêtements qui devaient être soigneusement pliés. Yvon s'aperçoit qu'il continue chaque soir à vérifier que ses habits soient dans un ordre impeccable pour le lendemain.

Il sort de la chambre et hésite à entrer dans la chambre où ses parents dormaient. Il n'y est jamais entré, même après le décès car tous les papiers de la maison étaient rangés dans le buffet du séjour. Il hésite un moment et finit par pousser la porte.

Deux lits disposés de la même manière, mais pour chacun d'eux une table de nuit dont le tiroir ferme à la clé. À gauche une petite commode pour les vêtements et à droite une penderie. Un crucifix au-dessus du lit qu'il suppose être celui de sa mère est accroché au mur. C'est la seule décoration de la pièce. Yvon s'avance, s'assied sur le bord d'un lit et machinalement ouvre les tiroirs des tables de nuit. L'un s'ouvre normalement pour laisser découvrir un crayon, du papier à cigarettes, un briquet tempête et une petite montre gousset en métal blanc. Il essaie d'ouvrir l'autre tiroir, mais celui-ci ne s'ouvre pas et aucune clé ne permet de le faire. Tiens, pourquoi, se demande Yvon, et où est cette clé. Son regard parcourt la pièce, il se lève vers la commode, ouvre les tiroirs, mais rien hormis les affaires personnelles de sa mère. La penderie est quasiment vide, mais par acquit de conscience, il passe sa main sur l'étagère du haut, mais toujours rien. Il est prêt à fracturer la serrure, lorsqu'en levant son regard il s'aperçoit que le crucifix est décollé du mur et en le soulevant un peu plus, il voit la clé. Qu'y a-t-il de secret dans ce tiroir pour faire tant de mystère ? Le tiroir s'ouvre facilement et à l'intérieur se trouvent un chapelet, une médaille de la Vierge avec au dos la mention « Lourdes » et un gros carnet noir entouré d'un élastique dans lequel est pris un crayon.



Image Pixabay libre de droit, auteur Tama66

La curiosité d'Yvon est à son comble. Il ouvre le carnet et sur la première page il est écrit « souvenirs de ma vie par Yvonne Bondu épouse Kermayeur ». Dans les pages suivantes, des photos sont collées. Des photos de lui, de son frère, une du père. Sous les photos le concernant, il est écrit « mon Yvon à dix ans », « mon Yvon au collège », « mon Yvon à Brest rue de Siam ». Yvon est surpris, jamais sa mère ne lui a dit « mon Yvon » le ton est nouveau, ces mots sont neufs à ses oreilles. Après les photos, commence l'écrit. Il découvre la vie de sa mère, jour après jour avec une belle écriture de pleins et de déliés comme on apprenait à les faire dans les écoles.

Il serait trop long ici de raconter l'ensemble du carnet, mais Yvon le lit d'un trait en se disant qu'il reviendra dans les détails plus tard. Il veut savoir ce que cachait cette femme pour laquelle il n'éprouvait pas de tendresse particulière. Il préférerait sa grand-mère lorsqu'elle était en vie qui l'écrasait sur sa forte poitrine à chaque fois qu'elle le voyait en le cajolant et en l'embrassant à n'en plus finir, ce qui avait le don

d'exaspérer sa mère. C'était des « poutous » comme elle disait à n'en plus finir.

Yvonne est née sur l'île à Kergadou et est l'aînée d'une famille de six enfants. Comme pour beaucoup d'îliens, le père était pêcheur de morue et partait pour des saisons à Terre Neuve. La mère, agricultrice, éleveuse s'occupait tant bien que mal des enfants. Cela n'était pas facile, et lorsque Yvonne atteignit l'âge du certificat d'études, la décision fut prise qu'elle partirait en apprentissage chez un parent à Douarnenez qui tenait un café restaurant. Et la voilà à quinze ans en train de servir des bières, des plats de poissons, des moules frites, aux marins et touristes de passage. Ce n'était pas l'idéal, mais elle se débrouillait bien, elle était avenante, dégourdie, elle plaisait à la clientèle qui lui ristournait de bons pourboires. Cette manne lui permettait d'aider ses parents à élever la famille. Tout le monde la louait, la remerciait, et souhaitait qu'elle reste le plus longtemps possible dans cette place. L'oncle qui l'employait était satisfait et désirait la garder car elle était en plus mignonne et attirait ainsi la clientèle masculine. Cependant, un soir où elle rentrait dans sa chambre, un matelot d'un navire de passage la suivit et abusa d'elle. Elle a seize ans et demi à l'époque et n'a pas suffisamment de force pour résister à l'abus. Elle ne dit rien à personne car dans cette période personne n'aurait cru son histoire. On aurait parlé de provocation de sa part, d'aguichage. Déjà maîtresse femme dans sa tête, elle donne rendez-vous au marin le lendemain soir sur le bord du quai. On n'a jamais revu le marin et comme c'était un ivrogne, personne ne s'est inquiété de sa disparition. Le carnet ne dit pas ce qu'il est advenu du marin, simplement qu'ils se sont promenés sur la jetée et que le lendemain, il a dû s'embarquer. Le marin cependant a laissé un souvenir à Yvonne, car elle s'est aperçue qu'elle était enceinte. Elle est devenue soudain une fille perdue, sans avenir, une fille des rues quoi. Elle est rentrée à Ouessant et sa mère s'est empressée de trouver l'homme qui accepterait la femme et l'enfant à naître. Yvonne n'a pas eu le choix, c'était cela ou l'exil. Elle a accepté la première solution mais sa vie a basculé. Elle en a voulu à cet enfant produit d'un viol. Elle s'est trouvée partagée entre les élans d'affection de son cœur et le souvenir de sa tragédie. Elle est devenue dure, cassante, s'accommodant mal de cette vie imposée. Lorsque cinq ans plus tard, elle s'est de nouveau retrouvée enceinte, tous les souvenirs de sa souffrance lui sont revenus avec violence et elle a eu du mal à accepter ce deuxième enfant. Seule, dans sa chambre, à l'extérieur, elle éprouvait des sentiments profonds pour ses deux garçons, mais leur présence lui rappelait l'acte qu'elle ne pouvait supporter. Elle dit la patience, l'affection de l'homme qui l'a épousée. Elle dit sa reconnaissance malgré la tristesse de son existence, elle dit qu'elle pense que cet homme éprouve des sentiments même s'il ne les a jamais exprimés. Elle dit son désarroi, son empêchement à dire des mots d'amour. Elle raconte sa révolte, elle parle des rêves de vie heureuse qu'elle avait supposée. Elle hurle sa colère, sa rancœur devant cette existence non voulue, mais subie. Elle dit à quel point parfois, elle a eu envie de se jeter du haut des falaises. Elle s'en veut de son comportement mais elle ne peut pas faire autrement. Elle revoit en permanence l'acte qui l'a plongée dans cette situation. Elle ne s'aime pas dit-elle pour la vie qu'elle fait subir aux siens. Ce carnet est une



plainte, un gémissement de femme blessée, meurtrie, cassée. Ce carnet raconte la quotidienneté d'une existence sans rêves, sans désirs, où les gestes journaliers sont contraints et non aimés. Une vie de devoir, une vie de labeur, où les sentiments ne peuvent se montrer. Elle s'est construit une carapace pour se protéger de sa souffrance. Pauvre Yvonne, de dix-sept ans à soixante et un ans, comment as-tu pu tenir ?

La tête dans les mains, Yvon est abasourdi par ces révélations. Ainsi donc, il n'est pas le fils de cet homme côtoyé tous les jours durant sa jeunesse. Il comprend un peu mieux les taloches, les brimades, les réflexions aigres-douces qui étaient envoyées à son encontre quand le « père » avait bu. Il comprend mieux pourquoi la mère même si elle n'appréciait que peu cet homme, ne lui a jamais reproché quoi que ce soit. Ce statu quo était le « remerciement » à l'honneur non perdu. Mais maintenant et compte tenu de ce qu'il vient de lire, il se demande vraiment pourquoi une vague aurait pu emporter son « père » six mois après le décès de sa mère. Ce n'était pas la première fois que « Patte folle » allait pêcher à cet endroit. Yvon se lève, va jusqu'au puits, tire un seau d'eau et se met à boire goulûment tellement sa bouche est sèche. Cette histoire tellement incroyable lui tombe dessus avec une telle violence qu'il se demande s'il aurait préféré ne pas savoir. Ainsi donc, cette femme l'aimait et a réussi pendant toute une vie, sa vie, à ne jamais le dire. Comment peut-on trouver une telle force pour parvenir à cacher de tels sentiments ? Sans doute, il faut avoir beaucoup de haine en soi pour en arriver là. Yvon réalise combien cette femme si forte a dû souffrir, combien de fois elle a dû pleurer en pensant à sa vie gâchée, à ce qu'elle aurait pu être sans cela. Une vie choisie, décidée, dans une famille désirée, était sa destinée sans cet acte barbare. Il s'en veut maintenant de n'avoir rien vu, il en veut aussi à Yvonne de lui avoir caché non pas ce secret mais cet amour enfoui qui aurait changé certainement toute sa vie passée et future. Yvon retourne dans la maison, et s'asseyant sur une des chaises basses se met pour la première fois de sa vie à pleurer.

Jacques DUPONT le 23 avril 2011

Les institutions françaises

Le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a été institué par la Constitution de la V^e République, en date du 4 octobre 1958. Régulateur du fonctionnement des pouvoirs publics et juridiction aux compétences variées, il a notamment la charge du contrôle de conformité de la loi à la Constitution.

I - Composition, procédure et organisation

1 - Composition

Le Conseil constitutionnel est composé de neuf membres nommés pour neuf ans. Les membres sont désignés par le Président de la République et les présidents des assemblées parlementaires (Assemblée nationale et Sénat). Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, la procédure de nomination des membres fait intervenir pour avis, selon des modalités variables en fonction de l'autorité de nomination, la commission des lois constitutionnelles de chaque assemblée. Par un vote à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, il peut être fait obstacle à la nomination du candidat pressenti par l'autorité de nomination.

Le Conseil se renouvelle par tiers tous les trois ans. Le Président de la République et les présidents des assemblées parlementaires nomment, chacun, un membre du Conseil tous les trois ans. Le mandat des conseillers n'est pas renouvelable. Toutefois, en cas de nomination en remplacement d'un membre démissionnaire ou empêché de finir son mandat, et à l'expiration de celui-ci, le conseiller remplaçant peut être ensuite nommé pour neuf ans s'il a occupé ces fonctions de remplacement pendant moins de trois ans.

Les conseillers nommés prêtent serment devant le Président de la République.

Les anciens Présidents de la République font partie, de droit, du Conseil constitutionnel.

Nommé par le Président de la République, le Président du Conseil constitutionnel est choisi parmi ses membres.

Aucune qualification d'âge ou de profession n'est requise pour devenir membre du Conseil constitutionnel. La fonction est en revanche incompatible avec celle de membre du Gouvernement ou du Conseil économique, social et environnemental, ainsi qu'avec celle de Défenseur des droits. Elle est également incompatible avec l'exercice de tout mandat électoral. Les membres sont en outre soumis aux mêmes incompatibilités professionnelles que les parlementaires. Un ancien Président de la République, membre de droit, ne peut siéger au Conseil s'il occupe une fonction incompatible avec la qualité de membre de ce dernier. De plus, pendant la durée

de leurs fonctions, les membres du Conseil ne peuvent être nommés à un emploi public ni recevoir de promotion au choix s'ils sont fonctionnaires.

Les membres nommés peuvent choisir de cesser leurs fonctions. Ils peuvent aussi être déclarés démissionnaires d'office en cas d'incompatibilité ou d'incapacité physique permanente constatée par le Conseil constitutionnel.

2 - Procédure

Le Conseil constitutionnel est une juridiction dont les audiences et séances suivent le rythme des requêtes dont il est saisi.

Lorsqu'il est saisi de la constitutionnalité d'une loi avant sa promulgation, le Conseil doit statuer dans le délai d'un mois ou de huit jours en cas d'urgence.

Lorsqu'il est saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil a trois mois pour rendre sa décision. Dans ce délai, les parties sont mises à même de présenter contradictoirement leurs observations par écrit et invitées à participer à une audience publique.

L'instruction des affaires est confiée à un membre du Conseil désigné comme rapporteur par le président, sauf en matière de contentieux électoral. Pour ce contentieux, l'instruction est confiée à l'une des trois sections composées de trois membres désignés par tirage au sort, chacun devant avoir été nommé par une autorité différente.

La procédure de la question prioritaire de constitutionnalité est contradictoire et écrite. Les parties sont en outre entendues lors d'une audience publique. En matière de contentieux électoral, les parties peuvent demander à être entendues, à moins que le Conseil n'ait pris l'initiative de les inviter à s'exprimer devant lui.

Le Conseil ne siège et ne juge qu'en formation plénière. Ses décisions et avis sont rendus par sept conseillers au moins (règle de quorum). En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Il n'y a pas d'opinion dissidente possible. Contrairement aux audiences, les délibérés et votes ne sont pas publics.

3 - Organisation

Un secrétaire général, nommé par décret du Président de la République, dirige les services du Conseil :

- un service juridique composé d'un magistrat de l'ordre judiciaire, d'un magistrat de l'ordre administratif, d'un administrateur de l'Assemblée nationale, et d'un administrateur du Sénat, assistés de maîtres de conférences de l'Université. Le greffe est rattaché au service juridique.

- un service de documentation chargé de travaux de recherches juridiques ;

- un service des relations extérieures chargé des rapports du Conseil avec toutes les juridictions, universités et institutions françaises ainsi que des relations internationales ;

- un service de communication ;

- un service administratif et financier ;
- un service informatique.

Le Conseil constitutionnel jouit de l'autonomie financière. Son président en fixe le budget. La dotation correspondante est inscrite dans le projet de loi de finances au titre de la mission « Pouvoirs publics ».

II - Compétences

La compétence du Conseil constitutionnel, délimitée par la Constitution, est précisée et complétée par des lois organiques. Les attributions que lui confient les textes peuvent se ranger en deux catégories :

1 - Une compétence juridictionnelle s'étendant à deux catégories de contentieux

a) Un contentieux normatif. Juge de la constitutionnalité des lois, le Conseil constitutionnel exerce soit un contrôle a priori, soit un contrôle a posteriori.

Contrôle a priori : le Conseil constitutionnel est obligatoirement saisi des lois organiques et des règlements des assemblées parlementaires, avant la promulgation des premières et l'entrée en vigueur des seconds. Il peut être saisi d'un engagement international avant sa ratification ou son approbation. Pour les lois ordinaires, le Conseil peut être saisi d'une loi avant sa promulgation. Dans ces deux derniers cas de figure, le Conseil est saisi, selon des modalités variables selon l'acte contrôlé, soit par une autorité politique (Président de la République, Premier ministre, président de l'Assemblée nationale ou du Sénat), soit par 60 députés ou 60 sénateurs au moins.

Depuis 1999, le Conseil constitutionnel peut également examiner la conformité à la Constitution des lois du pays adoptées par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Contrôle a posteriori : depuis le 1^{er} mars 2010 et à la suite de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, le Conseil constitutionnel, sur renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de cassation, contrôle si une disposition législative déjà en application porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. Dans cette hypothèse, un requérant est à l'origine du contrôle de constitutionnalité exercé, puisque la question posée a été soulevée à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction. On parle de question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

Juge de la répartition des compétences entre la loi et le règlement, le Conseil constitutionnel peut être saisi, soit en cours de discussion parlementaire par le président de l'assemblée intéressée ou le Premier ministre, soit a posteriori par ce dernier pour déclasser une disposition législative, c'est-à-dire modifier par décret une telle disposition dont le contenu est de nature réglementaire.

Depuis la révision du 23 juillet 2008, le Conseil constitutionnel peut être amené à vérifier si les conditions de présentation des projets de loi répondent aux conditions fixées par une loi organique (loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009).

Enfin, le Conseil constitutionnel est juge de la répartition des compétences entre l'État et certaines collectivités d'outre-mer (à ce jour : Polynésie française, Saint-Barthélemy et Saint-Martin).

b) Un contentieux électoral et référendaire

Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection du Président de la République et des opérations de référendum, dont il proclame les résultats. Il est juge de la régularité de l'élection des parlementaires, et donc de leur éligibilité ; il intervient également lorsqu'un parlementaire se trouve, ou est susceptible de se trouver, dans un cas d'incompatibilité.

Largement ouvertes aux électeurs, les saisines du Conseil en matière électorale ont vu leur nombre considérablement augmenter à la suite du vote de la législation organisant et contrôlant le financement des dépenses électorales dont le Conseil est juge pour les candidats aux élections législatives et présidentielle (en appel). Ainsi, au 4 octobre 2012, le Conseil avait rendu 2 871 décisions en matière électorale pour 889 décisions sur le contentieux des normes (dont 650 DC).

2 - Une compétence consultative

Le Conseil constitutionnel émet un avis lorsqu'il est consulté par le chef de l'État sur la mise en œuvre de l'article 16 de la Constitution et ultérieurement sur les décisions prises dans ce cadre. Il vérifie si les conditions de mise en œuvre sont toujours réunies soit à la demande d'un président d'assemblée ou 60 députés ou 60 sénateurs au bout de 30 jours, soit de plein droit au bout de 60 jours et à tout moment au-delà de cette durée.

Par ailleurs, le Gouvernement consulte le Conseil sur les textes relatifs à l'organisation du scrutin pour l'élection du Président de la République et le référendum. Le Conseil formule également des observations sur les élections parlementaires et présidentielle passées ainsi que sur les prochaines échéances électorales, afin de proposer aux pouvoirs publics toutes mesures susceptibles d'améliorer le déroulement de ces élections.

III - Nature et effets des jugements

- les visas des textes applicables et des éléments de procédure,

- les motifs présentés par paragraphes analysant les moyens invoqués, indiquant les principes applicables et répondant à la requête,

- un dispositif final divisé en articles énonçant la solution adoptée.

1 - Types de décisions

Les différents types de décisions sont identifiables par des lettres placées après le numéro d'enregistrement de la saisine, qui lui-même succède à l'année d'enregistrement de la saisine. On distingue notamment :

- les décisions relatives au contrôle de constitutionnalité a priori qui sont classées [DC] (décision de conformité) ou [LP] pour les lois du

pays de Nouvelle-Calédonie ;

- les décisions relatives aux questions prioritaires de constitutionnalité qui sont classées [QPC] ;

- les décisions portant les lettres [L] (déclassement législatif) et [FNR] (fin de non-recevoir) relatives au contrôle de la répartition des compétences entre les pouvoirs législatif et réglementaire ;

- les décisions notées [LOM] portant sur la répartition des compétences entre l'État et les collectivités d'outre-mer ;

- les décisions liées au contentieux électoral des élections parlementaires qui sont classées [AN] (Assemblée nationale) ou [SEN] (Sénat), et pour lesquelles sont mentionnées les références de la circonscription ou du département ;

- les décisions liées au régime des [incompatibilités] des membres du Parlement (notées [I]) et à la déchéance de leur mandat à la suite d'une inéligibilité (notées [D]).

- les décisions liées à l'élection du Président de la République (notées [PDR]).

2 - Effets juridiques des décisions

Les décisions s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles. Elles ne sont susceptibles d'aucun recours. L'autorité de la chose jugée ne s'attache pas seulement au dispositif mais aussi aux motifs qui en sont le soutien nécessaire. En matière électorale, comme pour les questions prioritaires de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel admet cependant les recours en rectification d'erreur matérielle.

Les décisions de conformité (DC) concernant les lois organiques ou ordinaires peuvent conduire à la censure totale ou partielle de la loi, mais non à son annulation puisqu'elles sont prononcées avant la promulgation de celle-ci, acte juridique qui en assure l'application.

Les dispositions déclarées inconstitutionnelles d'un règlement d'une assemblée parlementaire ne peuvent être mises en application.

Si le Conseil constitutionnel estime qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver cet engagement international ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution.

Lorsque, saisi d'une QPC, le Conseil constitutionnel déclare une disposition inconstitutionnelle, cette dernière est abrogée à compter de la publication de la décision ou d'une date ultérieure fixée par celle-ci. Le Conseil peut, en application de l'article 62 de la Constitution, déterminer les conditions et limites dans lesquelles les effets que la disposition inconstitutionnelle a produits peuvent être remis en cause.

L'effet des décisions en matière de contentieux électoral varie, allant de l'annulation de bulletins à celle des opérations électorales elles-mêmes, et peut comporter la déclaration d'inéligibilité d'un candidat et/ou la démission d'office d'un élu.

3 - Publication

Les décisions sont notifiées aux parties et publiées au Journal officiel de la République Française (série Lois et décrets). Pour les décisions DC, le site du Conseil constitutionnel permet également d'accéder au texte de la saisine parlementaire (disponibles depuis l'année 1983) et aux observations du Gouvernement (disponibles depuis l'année 1995).

Le Conseil constitutionnel a publié par ailleurs de 1996 à 2018 la revue trimestrielle « les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel » (anciennement « Cahiers du Conseil constitutionnel », revue semestrielle), à laquelle a succédé en septembre 2018 Titre VII, édition numérique et gratuite.

Enfin, l'ensemble des décisions depuis l'origine est disponible sur le site Internet du Conseil constitutionnel, certaines décisions étant accompagnées d'un commentaire rédigé par son service juridique.

Conclusion

Depuis 2010, le Conseil constitutionnel rend annuellement deux à trois fois plus de décisions qu'avant la réforme de la QPC et encore beaucoup plus qu'avant l'ouverture de la saisine aux parlementaires en 1974. Le considérable essor de la jurisprudence constitutionnelle résulte essentiellement de la conjonction de deux éléments :

- jurisprudentiel d'abord, puisque, par sa décision du 16 juillet 1971 « Liberté d'association », le Conseil constitutionnel reconnaît sans ambiguïté que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et le préambule de la Constitution de 1946, auxquels renvoie le préambule de la Constitution de 1958, font partie des normes constitutionnelles de référence et peuvent donc être invoqués dans le cadre du contrôle de constitutionnalité. Cette avancée jurisprudentielle majeure consacre le rôle du Conseil comme garant des droits et des libertés ;

- institutionnel ensuite, puisque sont survenues au moins deux révisions constitutionnelles déterminantes pour le Conseil : en 1974, est accordé à une minorité de parlementaires (60 députés ou 60 sénateurs) le droit de le saisir d'une loi ordinaire, droit jusqu'alors réservé au Président de la République, au Premier ministre et au président de chaque assemblée parlementaire ; en 2008, la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité a permis à tout justiciable, dans le cadre d'une instance engagée devant une juridiction, de faire valoir que la loi qu'on veut lui appliquer est contraire aux droits et libertés garantis par la Constitution. Le Conseil constitutionnel peut désormais être saisi sur renvoi de la Cour de cassation ou du Conseil d'État.

Article intégral présent sur le site du Conseil constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/>

Législation : le brûlage des déchets

Le sujet : le brûlage des déchets, vaste sujet !

Le brûlage des déchets : une atteinte grave à la santé et à l'environnement.

Derrière mon petit et très modeste « chez-moi » il y a une maison en construction... Chacun a le droit d'avoir son petit nid. Maçons, charpentiers... chacun intervient à son tour. Là où je ne suis plus d'accord c'est quand le maçon fait brûler les sacs de ciment, puis les feuilles de plastiques de protection... ! Le vent aidant... ma maison et mes poumons sont plus que pollués !

Le cas n'est pas unique hélas ! Artisans du bâtiment, agriculteurs, entreprises... et particuliers, mais si... qui ne fait pas brûler quelques déchets ? Plastiques, sacs de ciment, herbes... C'est interdit ! Cela pollue !

Je connais un artisan charpentier qui régulièrement fait brûler à l'air libre ses chutes de bois... C'est interdit, mais personne ne dit rien ! Est-il des PV plus faciles que d'autres à mettre, ou du moins des avertissements plus faciles à donner que d'autres... Je m'interroge ! Pauvres gendarmes... je ne peux leur en vouloir, leur travail est difficile et tout ce qu'ils peuvent faire c'est sans doute d'aller à l'urgent.

Alors je vous propose un petit rappel, voire une information en ce qui concerne la gestion des déchets. Ce petit article est construit grâce à une brochure du site de l'ADEME de la Loire.

Un déchet : c'est quoi ?

Le Code de l'environnement est clair : un déchet est le résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation. Ainsi donc les déchets sont :

- sacs d'emballage de ciment,
- palettes de chantier,
- chutes d'isolants synthétiques ou naturels,
- films d'emballage en plastique,
- chutes de bois d'œuvre,
- restes de tuiles, d'ardoises, de carrelage,
- câbles électriques,
- chutes de tuyaux en matière plastique,
- pots de peinture,
- serres agricoles usagées,
- etc.

En ce qui concerne plus précisément les particuliers :

- les déchets verts : la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 interdit le brûlage des déchets verts toute l'année en zone urbaine et toute l'année en zone rurale et péri-urbaine lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte des déchets ménagers et/ou des déchèteries. Il faut entendre par déchets verts tout ce qui relève du monde végétal : feuilles mortes et branches d'arbres et d'arbustes, tontes de gazon, épluchures diverses, plantes et fleurs mortes, etc.

- tous les emballages, papier ou plastique,

- les vieux meubles, les matelas,
- tous les restes de repas.

Bref, il est interdit de brûler quoi que ce soit.

L'usage d'un incinérateur de jardin n'est pas autorisé en zone urbaine, péri-urbaine et rurale, c'est-à-dire partout (Ils sont pourtant en vente !).

Nota : il n'existe pas de législation particulière en ce qui concerne l'usage des barbecues... Mais vous êtes en droit de demander à votre voisin régulier utilisateur et qui vous pollue midi et soir de bien vouloir déplacer son appareil en tenant compte du vent. En cas de refus vous serez en droit de contacter le conciliateur de justice, le maire, etc.

Nota 2 : en ce qui concerne notre département, il existe une réglementation particulière en raison des risques d'incendie. Renseignez-vous auprès du SDIS, de la préfecture ou de votre mairie.

Et alors les désherbeurs thermiques ?

Le bon usage de cet appareil ne nécessite pas de brûler les herbes, mais seulement de leur donner un brusque coup de chaleur qui fait éclater les cellules végétales de la plante.

Il y a malgré tout un risque d'incendie, il convient donc de ne pas utiliser ces engins en cas de sécheresse ou lorsqu'une mesure d'interdiction de faire du feu a été prise.

Les impacts sur l'environnement :

La combustion de matières plastiques, de bois notamment traité, de déchets verts et autres est dangereuse car responsable d'émissions de substances ayant des effets nocifs sur l'environnement, sur la qualité de l'air, de l'eau, du sol et donc sur notre santé mais aussi sur celle des animaux et des plantes.

Les particules en suspension, produites par la combustion, de l'ordre du millième de millimètre sont responsables de bronchites chroniques, d'emphysème, d'asthme et augmentent le risque d'infarctus.

- les oxydes d'azote et carbone lèsent le système respiratoire et sont la cause de nombreuses migraines,
- l'acryaldéhyde est un irritant toxique de la peau et des muqueuses (oculaire et nasales). Il est hautement lacrymogène,

- le formaldéhyde est allergisant et cancérigène. Les premières manifestations sont des maux de tête et des irritations des voies respiratoires,

- les dioxines sont hautement cancérigènes. Elles peuvent pénétrer le corps par voie respiratoire, buccale et cutanée. Elles se stockent dans les graisses et ne s'éliminent pas, sauf du placenta, du fœtus et par l'allaitement au détriment du bébé... Elles induisent des problèmes de croissance,

- il existe d'autres composés organiques volatils issus de la combustion, ils s'attaquent surtout aux systèmes nerveux et endocrinien.

Brûler ses déchets expose directement celui qui en est à l'origine mais aussi les autres... et peut

aussi conduire à des accidents de la route par les fumées dégagées...

À méditer : en France, la mauvaise qualité de l'air (principalement liée aux particules) cause 42 000 décès prématurés par an. Elle réduit de 8,2 mois l'espérance de vie.

Elle est également à l'origine d'insuffisances et de maladies respiratoires (bronchiolites, rhinopharyngites, baisse de la capacité respiratoire, hypersécrétion bronchique), d'irritations oculaires, de l'augmentation de la morbidité cardio-vasculaire, de la baisse des défenses immunitaires. Elle a une incidence sur la mortalité à long terme par effets mutagènes et cancérogènes...

La législation : Extrait de l'article 1 de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie datée du 30 décembre 1996 : « L'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi que les personnes privées concourent, chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».

En conséquence et en raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale.

Le maire est dans l'obligation légale de faire cesser ces agissements irrespectueux de l'environnement, préjudiciables aux intérêts des riverains et passibles d'amende.

Le brûlage des déchets non dangereux, (cartons, bois non traité, déchets verts) est sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal d'une amende de... 450 euros !

Le brûlage des déchets dangereux (huile de vidange, peinture, solvants, sacs de ciment...) conduit lui à une amende de 75 000 euros et à une peine de deux ans d'emprisonnement...

Attention, si le brûlage des déchets est interdit, il en est de même des dépôts sauvages dans la nature... tout comme l'enfouissement...

Que faire alors de nos déchets ?

- les réutiliser dans leur usage d'origine, par exemple collecte et réparation des palettes pour réemploi, ...

- les recycler : collecte, tri, par exemple le verre, les papiers, le carton, les plastiques, les métaux...

- les valoriser : le déchet est transformé en un autre produit, par exemple le compostage familial ou dans une plateforme dédiée.

Nous sommes tous responsables, soyons solidaires et faisons un effort, pas bien difficile, simple question d'habitude et de conscience.

Bon courage.

Le gaz de Bordeaux !

Vous avez sans doute et tout comme moi, été surpris par la publicité télévisée concernant « le gaz de Bordeaux ». Du gaz de Lacq, de Pécorade, voire de Lussagnet... nous connaissons, mais du gaz de Bordeaux !

Cela m'a posé question plusieurs jours... et puis je me suis souvenu de mon année bordelaise au lycée Gustave Eiffel en prépa aux grandes écoles. À l'époque, le samedi après le repas de midi, valise et cartable dans les mains, je prenais la direction, à pied, de la rue Fondaudège pour rejoindre la Gare Citram. En attendant l'heure du départ en direction des Landes via Langon, j'avais le temps de visiter... Je me souviens, mais c'est loin... d'installations, d'une usine à gaz, où exactement, je ne sais plus.

Alors j'ai fait quelques recherches et je vous livre ce que j'ai pu découvrir.

Oui il y avait bien du gaz à Bordeaux, mais rien à voir avec le gaz de Lacq !

C'est en 1799, cela ne date pas d'aujourd'hui, que Philippe Lebon invente la thermolampe pour l'éclairage urbain. Il s'agit bien d'une révolution dans les techniques d'éclairage des villes. La thermolampe utilise le procédé dit du gaz à hydrogène.

En janvier 1824 une ordonnance royale permet à Jean Benel, riche négociant bordelais, de créer une société anonyme : la Compagnie d'éclairage de la ville de Bordeaux.

Il faudra attendre 1832 pour que cette société bordelaise crée une installation de gaz rue Judaïque.

Il s'agit alors de produire un gaz, non pas naturel mais manufacturé. Le procédé est celui de la combustion du charbon dans des chambres de carbonisation. Ce procédé produit du méthane que l'on emmagasine dans des gazomètres. Le gaz est ensuite injecté sous pression dans le réseau urbain. L'éclairage est alors la seule utilisation. C'est la Compagnie impériale et continentale qui est en charge de l'éclairage de la ville.

Bien vite, dès 1845, ce gaz manufacturé sera utilisé pour le chauffage. Enfin en 1854, apparaissent les premières cuisinières à gaz avec ces fameux brûleurs à la flamme bleue. À noter que nous avons sur ce plan-là bien du retard sur les Anglais.

Évolution normale, très rapidement l'eau est chauffée, donnant ainsi naissance aux premiers chauffebains à circulation d'eau chaude sous pression.

L'essentiel à l'époque était pour la compagnie de faire chauffer les fours pour fabriquer le gaz et d'allumer les becs de gaz pour l'éclairage de la ville.

La Compagnie impériale devient la Compagnie du Gaz de Bordeaux qui hérite donc de deux usines : celle de la rue Judaïque et celle de la Bastide construite en 1845.

Il faudra attendre 1906 pour qu'une nouvelle installation s'installe à Bacalan, augmentant très sensiblement la production de gaz sur Bordeaux.

Mais le début du siècle est marqué par l'apparition de l'électricité qui mettra beaucoup de temps à s'imposer : il a fallu attendre la fin des années 60 pour qu'enfin le réseau soit disponible sur l'ensemble du territoire.

C'est donc logiquement qu'en 1919 est créée la Régie municipale de gaz et de l'électricité, régie placée sous l'autorité du maire de Bordeaux.

L'éclairage au gaz périlise au profit de l'électrique, plus souple et moins contraignant. L'intérêt de la Régie se porte alors sur les usages ménagers du gaz ce qui conduit à la construction d'une nouvelle usine, toujours à Bacalan, en 1922. Déjà on pense à recycler : cette usine traite les sous-produits de la combustion de la houille.

C'est donc tout naturellement qu'en 1931 est envisagée la construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères. Cela permet de produire de l'électricité : 300 tonnes de déchets produisent alors 10 000 kw d'électricité.

Après la Libération, la loi de nationalisation concerne la Régie municipale.

En 1949 le gisement de Lacq est découvert, le gaz naturel remplace donc peu à peu le gaz de ville. Il faut donc changer tous les brûleurs... c'est le début du service après-vente, du service maintenance des installations.

La Régie se consacre désormais et exclusivement à la distribution et à la maintenance du réseau, la distribution électrique est cédée à EDF.

L'histoire n'est pas finie... dans les années 1970, le choc pétrolier impose de trouver de nouvelles idées... rappelez-vous le slogan : « en France on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ! ». La géothermie fait son entrée à Bordeaux grâce au forage de Mériadeck qui permet de chauffer 1000 000 m² de bureaux soit un équivalent de 3 000 tep. Les stations de la Benauges et du Grand parc seront mises en service en 1984.

Le capital de la Régie s'ouvre en 1991 à de nouvelles participations, la ville de Bordeaux reste l'actionnaire majoritaire de ce qui est désormais la SAEM Gaz de Bordeaux (Société d'économie mixte).

Durant les années 2000 le marché de l'énergie est ouvert à d'autres opérateurs et impose la séparation entre le Gestionnaire du réseau de distribution Régaz et le fournisseur d'énergie Gaz de Bordeaux.

C'est donc désormais Gaz de Bordeaux, dont vous entendez la publicité, qui est fournisseur d'énergie en et hors Bordeaux, un des fournisseurs en fait du gaz de Lacq.

Je vous recommande tout particulièrement la visite du site suivant, extrêmement complet, très bien fait, riche en informations avec de très belles photographies ; à vos claviers et souris, vous ne serez pas déçus !

<https://genealogiedegourbit.blogspot.com/2016/07/gaz-de-bordeaux.html>

Article basé sur les informations trouvées sur Wikipedia qui hélas comportent des erreurs.

Notre Dame de Paris

Notre Dame de Paris, vous êtes tous au courant du drame qui a ravagé une partie importante de ce bel édifice.

J'ai suivi avec intérêt les divers reportages télévisés, comme beaucoup d'entre vous sans doute.

Notre Dame de Paris, ce n'est pas rien ! Comment rester insensible à ce désastre ?

Notre Dame c'est tout d'abord un édifice religieux. C'est bien dans cet esprit qu'il a été construit il y a 800 ans. Dans leur foi, toujours respectable, bien des hommes et des femmes ont œuvré pendant des dizaines d'années pour construire ce magnifique bâtiment.

C'est aussi au point de vue patrimonial un monument exceptionnel sans équivalent au monde. Nombreux sont les visiteurs tout au long de l'année, français et étrangers, chrétiens ou pas.

Et puis c'est un lieu d'union, de communion, une référence de l'unité nationale, nul ne peut le nier.

Alors comme vous tous je suis triste. Mais j'ai aussi l'espoir que Notre Dame sera dans quelques années encore plus belle qu'hier, qu'elle rayonnera encore et pour longtemps, ne serait-ce que par respect pour ceux qui l'ont construite.

Mais je suis en colère ! Au soir même du drame, j'ai senti une concordance d'idées, une union entre les Français. Et puis dès le lendemain... Pauvre nature humaine.

On a applaudi les sapeurs-pompiers (à juste titre) et le lendemain on a critiqué... Pas assez de moyens mis en œuvre... 18 lances... un robot... un drone... deux grosses pompes aspirantes-refoulantes, quasiment 600 hommes, des élévateurs... Un manque de moyen ! Je crois rêver !

Et puis on m'a dit ce n'est pas grave : il n'y a pas eu de morts ou de blessés, le reste ce n'est que de la pierre et du bois... Je vous laisse apprécier... Le travail de nos anciens, les œuvres d'art, les reliques, etc. ce n'est donc rien ?

J'ai aussi entendu dire qu'il s'agissait d'un attentat... Il y a même une vidéo qui tourne sur Internet : un individu en burka sur une des tours... Pauvre monde ! Une enquête est ouverte, attendons les résultats en toute confiance.

Et puis aujourd'hui je découvre sur Internet un article... son rédacteur s'insurge... Notre Dame n'était pas assurée... Ce monsieur oublie sans doute que cet établissement est propriété de l'État qui... est son propre assureur !

Un autre article reproche à l'Église de n'avoir rien fait... mais fait quoi ? Pour information l'Église n'est pas propriétaire des lieux depuis la séparation des cultes et de l'État...

Alors, je m'inquiète sérieusement sur la nature humaine et sur l'intégrité mentale de beaucoup de personnes ! Quel plaisir à critiquer, diffuser de fausses informations, parfois malveillantes ?

Langue française

Il faut bien le reconnaître notre belle langue n'est pas toujours facile... alors plutôt que de s'arracher les cheveux il vaut mieux s'en amuser. Malgré les diverses réformes de l'orthographe il reste quand même de quoi réfléchir sérieusement !

Ainsi donc persifler ne prend qu'un f mais siffler deux..., même chose avec t : hutte et cahute.

Pourquoi diable écrit-on traditionnel et traditionaliste, millionième et millionnaire, patronat et patronner, souffler et boursoufler, aromate et arôme, grâce et gracier...

Fantomatique n'a pas d'accent, mais fantôme oui !

Les Lapones n'ont qu'un n contrairement aux Gasconnes, Bretonnes, Teutonnes et Berrichonnes !

Continuons avec les mots épiciques : un chien et une chienne, un chat et une chatte, un homme et une femme mais les souris ? « Bonjour, je suis une souris... Génial, je suis « un » souris, on danse ? »

Pas de mari pour la pie, la chouette, la truite, mais pas d'épouse pour le bar, le crabe, le lézard ou l'asticot !
L'escargot a de la chance : il est hermaphrodite !

Rappelez-vous de votre enfance et de ces phrases, moyens mnémotechniques :

- Je n'aperçois qu'un p à apercevoir,
- Je n'attrape qu'un p à attraper,
- Le chapeau de la cime est tombé dans l'abîme,
- On met un chapeau sur la tête, un couvercle sur la boîte, un toit sur le château, sur l'hôtel, sur l'hôpital, mais celui du chalet a été emporté par l'avalanche.

On peut s'interroger sur certaines expressions...

- Avoir un vélo dans la tête,
- Avoir l'estomac dans les talons,
- Avoir un poil dans la main,
- Mettre les pieds dans le plat,
- Avoir des fourmis dans les jambes,
- Avoir un chat dans la gorge,
- Avoir la puce à l'oreille,
- Donner de la confiture aux cochons,
- Payer rubis sur l'ongle.

Je ne sais ce qu'en pensent les féministes, mais pourquoi faut-il un e à la fin de lycée, apogée, périnée, musée, trophée et il y en a bien d'autres !

Et pourquoi donc un gynécée et non pas une gynécée ? Quant à ces pauvres eunuques, est-il bien adapté de leur conserver le masculin ?

À suivre...

(Origines diverses des textes glanés au fil de mes vagabondages sur Internet).

L'agenda de la section

Vendredi 22 février Dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France des exemplaires du BAL et du Florilège des concours année 2018

Jeudi 14 mars Assemblée générale de section au collège de Labouheyre

Mardi 19 mars Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc :
- 11 h à Mont de Marsan
- 18 h à Aire sur l'Adour

Dimanche 28 avril Journée nationale du Souvenir de la Déportation :
- 10 h à Mont de Marsan
- 11 h 30 à Aire sur l'Adour

Mercredi 8 mai Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 :
- 10 h à Mont de Marsan
- 11 h 30 à Aire sur l'Adour

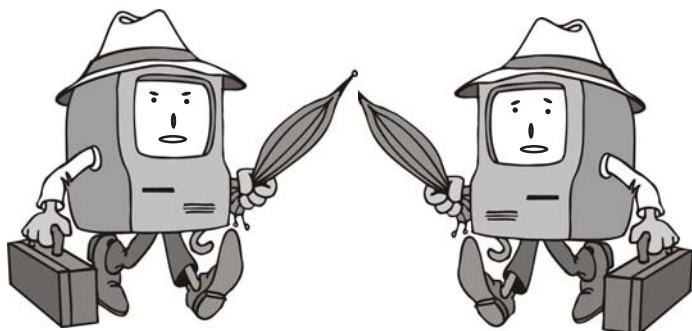
Mardi 21 mai 11 h à 12 h : audience accordée par monsieur le préfet à votre président :
- présentation de la section,
- remise des prix des concours,
- remise des médailles.

En préparation avec nos amis Marie-José et Jacques Dupont :

Sortie en Béarn.



Informatique et Internet



Depuis quelque temps je reçois beaucoup de messages sur ma messagerie électronique et je ne suis pas le seul... Ce n'est pas nouveau... ce qui l'est c'est que nombre d'entre eux me sont adressés à partir de l'adresse mél d'adhérents de la section...

Ainsi l'adhérente X qui a l'habitude de me vouvoyer m'adresse un message en me tutoyant... Je ne me vexe pas !
L'adhérent Y me dit qu'il est malade...
Quant à Z il a un besoin urgent de communiquer...
Enfin, tel autre, me demande de lui avancer un peu d'argent...
Bien évidemment je ne réponds pas...

Autrement dit, plusieurs d'entre vous avez été piratés et un ou plusieurs indécents utilisent non seulement votre adresse mél mais aussi votre carnet d'adresses...

Il est clair alors que tout ce que contient votre ordinateur est visible par ces pirates du Net. Ce n'est pas nouveau, hélas !

Je vous recommande donc la plus grande prudence.

Que faire donc et surtout que ne pas faire ?

Ne jamais répondre à un courriel émanant d'une personne inconnue ou dont le contenu est bizarre...

Ne jamais ouvrir les pièces jointes à ces messages, jamais !

Ne conservez pas sur votre ordinateur un fichier avec vos mots de passe... Enregistrez ce fichier sur une clé USB ou une carte SIM que bien sûr vous ne laissez pas en permanence branchée.

Ne communiquez jamais les références de vos cartes bancaires.

Ne naviguez pas sur des sites non sécurisés.

Les sites sécurisés sont repérables par

<https://> nom du site dans la barre,

si [http](http://) n'est pas suivi d'un s (pour sécurité) méfiez-vous ! Malgré tout ce n'est pas obligatoirement un site malveillant, par exemple le site de la section : <http://amopa-landes.pagesperso-orange.fr/> ou celui de l'AMOPA nationale : <http://www.amopa.asso.fr/association.htm>

Méfiez-vous de certains sites : sites de vente sauf ceux bien connus, relatifs à des marques connues et si vous commandez, soyez prudents avec les références de vos cartes bancaires. N'autorisez jamais un site à conserver vos données bancaires.

Les sites particulièrement dangereux :

- Les sites de rencontre... vous cherchez l'âme sœur... Faites attention à la dame ou au monsieur avec lequel vous établissez un contact... mais sur ce point vous êtes tous assez grands, faites surtout attention au site sur lequel vous vous connectez... tous ne veulent pas votre bonheur.

- Autres sites dangereux, mais en principe cela ne concerne pas les amopaliens, les divers sites pédophiles, de sexe divers et variés...

Attention ! Votre éventuel et très éphémère moment de bonheur (je suis sceptique !) pourrait très vite se transformer en cauchemar (J'en suis plus que convaincu !).

Que faire donc :

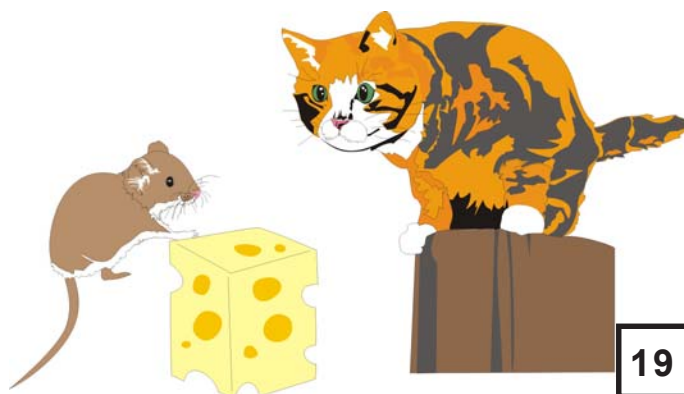
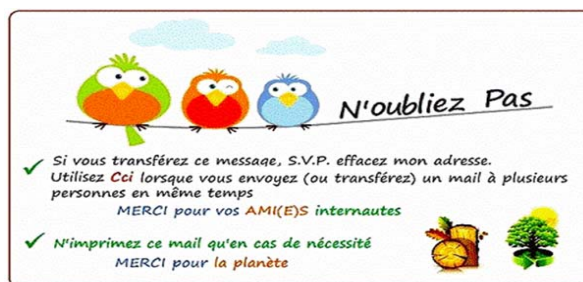
- Ne laissez pas votre ordinateur constamment connecté à Internet. Laissez-vous constamment la porte de votre maison ouverte ? Même chose pour votre ordinateur ! Ne tentez pas le diable, ne lui laissez pas la porte ouverte et le temps de la franchir.

- Et puis protégez-vous. Une alarme à la maison, un détecteur de présence, une serrure trois points, une vidéo surveillance c'est très bien. Mais sur votre ordinateur ?

Alors équipez-vous ! Ce n'est pas une question de prix, bien des protections sont disponibles gratuitement sur Internet et elles sont souvent bien plus efficaces que des solutions payantes. Le coût ne fait pas la qualité, loin de là...

Pas de panique malgré tout ! Il faut faire attention, inutile de s'alarmer !

Bonne navigation sur Internet et bons échanges de courriels entre ami(e)s.



Avril

Déjà les beaux jours, la poussière,
Un ciel d'azur et de lumière,
Les murs enflammés, les longs soirs ;
Et rien de vert : à peine encore
Un reflet rougeâtre décore
Les grands arbres aux rameaux noirs !

Ce beau temps me pèse et m'ennuie.
Ce n'est qu'après des jours de pluie
Que doit surgir, en un tableau,
Le printemps verdissant et rose,
Comme une nymphe fraîche éclosé
Qui, souriante, sort de l'eau.

Gérard de NERVAL
Odelettes

Premier sourire du printemps

Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars qui rit, malgré les averses,
Prépare en secret le printemps.

Pour les petites pâquerettes,
Sournoisement lorsque tout dort,
Il repasse des collerettes
Et cisèle des boutons d'or.

Dans le verger et dans la vigne,
Il s'en va, furtif perruquier,
Avec une houppe de cygne,
Poudrer à frimas l'amandier.

La nature au lit se repose ;
Lui, descend au jardin désert
Et lace les boutons de rose
Dans leur corset de velours vert.

Tout en composant des solfèges
Qu'aux merles il siffle à mi-voix,
Il sème aux prés les perce-neige
Et les violettes aux bois.

Sur le cresson de la fontaine
Où le cerf boit, l'oreille au guet,
De sa main cachée il égrène
Les grelots d'argent du muguet.

Sous l'herbe, pour que tu la cueilles,
Il met la fraise au teint vermeil,
Et te tresse un chapeau de feuilles
Pour te garantir du soleil.

Puis, lorsque sa besogne est faite,
Et que son règne va finir,
Au seuil d'avril tournant la tête,
Il dit : « Printemps, tu peux venir ! »

Théophile GAUTIER

Calendrier

Janvier nous prive de feuillage ;
Février fait glisser nos pas ;
Mars a des cheveux de nuage,
Avril, des cheveux de lilas ;

Mai permet les robes champêtres ;
Juin ressuscite les rosiers ;
Juillet met l'échelle aux fenêtres,
Août, l'échelle aux cerisiers.

Septembre, qui divague un peu,
Pour danser sur du raisin bleu
S'amuse à retarder l'aurore ;

Octobre a peur ; novembre a froid ;
Décembre éteint les fleurs ; et, moi,
L'année entière je t'adore !

Louise Rose Étienne GÉRARD,
dite Rosemonde GÉRARD

Avril

J'ai crié. « Avril ! »
À travers la pluie,
Le soleil a ri.

J'ai crié. « Avril ! »
Et des hirondelles
Ont bleui le ciel.

J'ai crié. « Avril ! »
Et le vert des prés
S'est tout étoilé.

J'ai crié. « Avril !
Veux-tu me donner
Un beau fiancé ? »

Mais, turlututu,
Il n'a rien répondu.

Maurice CARÊME